

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1421

présenté par

Mme Bourouaha et M. Maillot

à l'amendement n° AC|1138 du Gouvernement

ARTICLE 3

I. – Au début de l'alinéa 5, substituer au mot :

« Cinq »

le mot :

« Deux ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 6, substituer au mot :

« Cinq »

le mot :

« Huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'opposition au projet de holding